

OFFRE D'AIDES FINANCIÈRES 2021-2022

SERVICES CONSEILS-INDIVIDUELS				
	Taux	Maximum annuel	Pour la durée du PSC ¹	Maximum par domaine
Agroenvironnement²				
Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA)	85 %	800 \$	800 \$	15 000 \$
Mise à jour du PAA	85 %	150 \$	300 \$	
Suivi ³	75 %	2 500 \$	12 500 \$	
Évaluation détaillée et ciblée ³	75 %		4 000 \$	
Gestion⁴				
Diagnostic global	50 %	1 500 \$		20 000 \$
Diagnostic sommaire	50 %	700 \$		
Analyse financière et économique	50 %	1 500 \$		
Plan d'action	50 %	5 000 \$		
Plan de transfert ou de démarrage	85 %		8 500 \$	
Rencontre préparatoire au plan de transfert	85 %		850 \$	
Suivi d'un plan d'action	75 %		2 500 \$	
Organisation de données	50 %	500 \$ ⁵	1 500 \$	
Gestion du travail et des ressources humaines	50 %	1 500 \$	5 000 \$	
Services-conseils technique⁴				
Pratique d'élevage	50 %	4000 \$		15 000 \$
Pratique culturale				
Valeur ajoutée				
Transformation alimentaire artisanale	75 %	2 000 \$		5 000 \$
Mise en marché de proximité				
Collaboration interprofessionnelle				
Collaboration interprofessionnelle	85 %			5 000 \$

¹ Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023

² Les entreprises avec un statut relève ou en démarrage ou biologiques ont droit à une subvention au taux de 85 %.

³ Bonification à 85 % pour santé et conservation des sols et gestion intégrée des ennemis des cultures

⁴ Les entreprises en démarrage, de la relève agricole, ainsi que les entreprises de production biologique ou en conversion vers la production biologique ont droit à une subvention au taux de 85 %. **Les fermes ayant un revenu agricole brut de moins de 75 000 \$ ont droit à une subvention au taux de 75 %.**

⁵ Il s'agit d'un maximum par produit (Aléop, Rotation\$ +, Organisation de données)

SERVICES CONSEILS-INDIVIDUELS				
	Taux	Maximum annuel	Pour la durée du PSC ¹	Maximum par domaine
Initiative stratégiques				
Dépistage horticole (RAP)	50 %	1 500 \$	7 500 \$	Maximums multiples
Tensions parasites	85 %		750 \$	
Réduction des risques liés aux pesticides	85 %	750 \$		
Soutien secteur bovin de boucherie en lien avec le PATBQ	85 %	2 800 \$		
Bien-être animal et efficacité énergétique	85 %		5 000 \$	
SERVICES COLLECTIFS				
Codéveloppement des entreprises	75 %	3 000 \$		
Activités de sensibilisation et de diffusion d'information		maximum par projet		

Un maximum global de subvention de 30 000 \$ par entreprise est disponible, 40 000 \$ pour les entreprises avec un statut relève ou démarrage ou en **régie biologique ou en conversion vers la production biologique**.

Communiquez avec votre Réseau pour connaître tous les détails et les critères d'admissibilité plus en détail.

1 866 680-1858